

DANIEL VASSAL
EXPERT COMPTABLE
(Inscrit au Tableau de Paris)

COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Membre de la Compagnie Régionale de Paris)

51, rue des Martyrs
75009 PARIS
Tél : 01.45.26.24.87
Tél : 06.16.77.10.47
vassaldaniel@orange.fr

UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DU TAXI – U.N.I.T.

**Association Loi 1901 déclarée le 10/12/1997
N° PREFECTURE 19136**

**Siège social : 22/28 rue Henri Barbusse
92110 CLICHY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DU TAXI – U.N.I.T.

**Association Loi 1901 déclarée le 10/12/1997
N° PREFECTURE 19136**

**Siège social : 22/28 rue Henri Barbusse
92110 CLICHY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Bureau, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UNIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que l'appréciation du caractère approprié des principes comptables appliqués a été, selon mon jugement professionnel, la plus importante.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

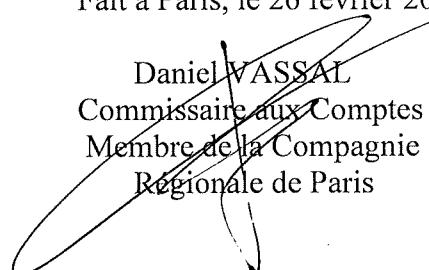
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Fait à Paris, le 26 février 2024

Daniel VASSAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS UNIT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois **12.00**

Adresse de l'entreprise 22/28 RUE HENRI BARBUSSE 92110 CLICHY

Durée de l'exercice précédent **12.00**Numéro SIRET* **0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0**Exercice N clos le,
31122023 N-1
31122022Néant *
Net 4

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILIERS SÉ* IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
ACTIF IMM. IMMobilisations corporelles IMMobilisations financières (2)	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	61 091.01	BY	61 091.01
	Autres créances (3)	BZ	CA		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	596.42	CG	596.42
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 700.00	CI	2 700.00
	TOTAL (III)	CJ	64 387.43	CK	64 387.43
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	64 387.43	1A	64 387.43
				CP	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS UNIT

Néant *

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	3 287.43 3 287.43
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I) DL	3 287.43 3 287.43
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (II) DO	
	Provisions pour risques	DP	
DETTE (4)	Provisions pour charges	DQ	
		TOTAL (III) DR	
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
Compte régul.	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 600.00
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	58 500.00 33 000.00
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV) EC	61 100.00 33 000.00
	Ecart de conversion passif*	(V) ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE	64 387.43 36 287.43
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	61 100.00 33 000.00
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS UNIT

Néant *

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens * services *	FD FG	FE FH	FF	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	73 978.94	FK	FI	73 978.94 44 802.35
	Production stockée*			FL	73 978.94	44 802.35
	Production immobilisée*			FM		
	Subventions d'exploitation			FN		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FO		
	Autres produits (1) (11)			FP		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FQ	1.00	
				FR	73 979.94	44 802.35
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	73 979.94	53 302.35
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*	GA		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GB		
opérations en commun		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC		
		Autres charges (12)		GD		
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GF	73 979.94	53 302.35	
Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GG		(8 500.00)	
Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL		
	Différences positives de change			GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN		
Total des produits financiers (V)			GO	GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU		
				GV		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GW			(8 500.00)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

Désignation de l'entreprise ASS UNIT

Néant

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	8 500.00
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	8 500.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	8 500.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HJ	
Impôts sur les bénéfices *			HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	73 979.94
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	73 979.94
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	
(3) Dont	{ – Crédit–bail mobilier * – Crédit–bail immobilier		IG	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		HQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1H	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		1J	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		1K	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)		HX	
(9)	Dont transferts de charges		RC	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		RD	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS A5		A1	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A2	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A3	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	A4	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	
			Produits exceptionnels	
			Exercice N	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	
			Produits antérieurs	